

10 mars 2022

Contexte et champ d'application

Les présentes informations s'appliquent à Nordea Investment Management AB et Nordea Investment Funds S.A. (conjointement dénommées Nordea Asset Management, NAM), ainsi qu'à Nordea Funds Ltd.

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)¹ définit les facteurs de durabilité comme des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Les principaux impacts négatifs désignent généralement des impacts négatifs d'une décision d'investissement ou d'un conseil en investissement sur ces facteurs.

La présente déclaration décrit comment nous prenons en compte les principaux impacts négatifs (PIN) de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément à l'Article 4 du SFDR.

La présente déclaration s'applique à compter du 10 mars 2022. Elle fera l'objet d'une révision annuelle.

En cas d'incohérences dans les traductions de la présente déclaration, la version anglaise fera foi.

Description des principaux impacts négatifs sur la durabilité

La quasi-totalité des types d'activité économique peut avoir un impact, aussi bien positif que négatif, sur différents indicateurs de durabilité. Les indicateurs des PIN constituent un moyen d'évaluer dans quelle mesure des émetteurs ont un impact négatif sur les facteurs de durabilité.

Nous cherchons à gérer de plusieurs façons le risque lié aux impacts négatifs potentiels de nos investissements en matière de durabilité, y compris à l'aide de critères de filtrage généraux, d'une surveillance des infractions aux normes et de notre système de notation ESG propriétaire. Par ailleurs, nous suivons et évaluons un ensemble d'indicateurs des PIN.

¹ Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Les indicateurs des PIN qui font actuellement l'objet d'un suivi et d'une évaluation comprennent :

| Indicateur d'impact négatif sur la durabilité | | Mesure |
|---|--|---|
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT | | |
| Emissions de gaz à effet de serre | Emissions de GES | Emissions de GES de type 1 |
| | | Emissions de GES de type 2 |
| | | Emissions de GES de type 3 |
| | | Emissions de GES totales |
| | Empreinte carbone | Empreinte carbone |
| | Intensité de GES des entreprises bénéficiaires d'investissements | Intensité de GES des entreprises bénéficiaires d'investissements |
| | Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles |
| Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises en portefeuille provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage | |
| Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact | Consommation d'énergie des entreprises en portefeuille en GWh par million EUR de chiffre d'affaires, par secteur climatique à fort impact | |
| Biodiversité | Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité | Part des investissements dans des entreprises disposant de sites ou exerçant des activités dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, dès lors que les activités de ces entreprises ont un impact négatif sur ces zones |
| Eau | Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau générés par les entreprises en portefeuille par million EUR investi, exprimées sous la forme d'une moyenne pondérée |
| Déchets | Taux de déchets dangereux | Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises en portefeuille par million EUR investi, exprimées sous la forme d'une moyenne pondérée |
| QUESTIONS SOCIALES ET DE PERSONNEL, RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | |
| Questions sociales et relatives aux employés | Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales | Part des investissements dans des entreprises ayant enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales |
| | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part des investissements dans des entreprises ne disposant pas de politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou de mécanismes de traitement des plaintes/réclamations à l'égard des violations de ces principes |
| | Différences salariales entre les sexes non ajustées | Différences salariales entre les sexes non ajustées moyennes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements |
| | Diversité hommes-femmes au sein des conseils d'administration | Ratio moyen hommes/femmes dans les conseils d'administration des entreprises en portefeuille |
| | Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) | Part des investissements dans des sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées |

Description des politiques destinées à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité

Sous réserve de disponibilité des données, notre équipe Investissement responsable (IR) surveille les indicateurs des PIN sélectionnés pour tous les actifs gérés de façon continue à l'aide d'un système de suivi conçu en interne. Les émetteurs qui apparaissent comme des cas particuliers au regard d'indicateurs spécifiques, ou qui présentent un impact négatif élevé selon plusieurs indicateurs, sont identifiés en fonction de données acquises auprès de fournisseurs tiers et/ou issues d'une analyse interne. Ces émetteurs sont soumis à une analyse plus approfondie menée par notre équipe IR, qui transfère ensuite les cas pertinents à notre Comité d'investissement responsable (CIR). Par ailleurs, les PIN constituent une donnée utilisée pour notre méthodologie de notation ESG interne, qui est appliquée à une sélection de nos produits. Enfin, les données des PIN sont utilisées par certaines de nos équipes d'investissement internes comme des paramètres directs du processus d'investissement.

Description des mesures prises au regard des principaux impacts négatifs sur la durabilité

Notre équipe IR est responsable de notre système de suivi des PIN et identifie les cas à analyser et les mesures potentielles au niveau des entités. Une fois analysés par notre équipe IR, ces cas sont, s'il y a lieu, transmis au CIR. Celui-ci décide alors des mesures concrètes à prendre pour chaque cas.

Méthodologies et données utilisées pour évaluer chacun des principaux impacts négatifs

Précautions ESG

Notre cadre d'investissement responsable comprend également une intégration de base de précautions ESG. Les précautions ESG se composent d'un filtrage et d'exclusions répondant à certaines normes. Elles sont appliquées à l'ensemble de notre gamme de produits pour garantir que le portefeuille respecte un standard minimum, indépendamment de son profil ESG.

En outre, une part de plus en plus importante de notre gamme de produits inclut des caractéristiques ESG supplémentaires. En fonction de la stratégie d'investissement, le portefeuille pourrait par exemple exclure certains secteurs, sélectionner des titres qui respectent des normes ESG plus strictes ou investir de façon thématique.

Surveillance des PIN

Notre surveillance des PIN fait appel à une approche fondée sur les risques. Tout d'abord, la performance de l'émetteur est évaluée au regard des indicateurs des PIN. Ensuite, les émetteurs sont classés en fonction de leurs résultats par rapport aux indicateurs des PIN, aussi bien pour les indicateurs individuels que pour l'ensemble des indicateurs. Le résultat de l'évaluation globale et du classement permet de désigner la performance de chaque émetteur à l'aide d'un signal. Les émetteurs pour lesquels des performances faibles sont signalées, soit globalement soit selon des indicateurs individuels, sont ensuite analysés par notre équipe IR.

L'évaluation et le classement des performances sont menés à bien à l'aide de notre moteur PIN propriétaire, qui associe diverses données – valeurs, notes et pondérations – issues de différents fournisseurs. Pour chaque indicateur, de multiples sources de données peuvent être utilisées. Dans ces situations, c'est la source qui est considérée comme la plus appropriée qui est sélectionnée. Le niveau d'importance des indicateurs est déterminé en fonction de paramètres révisés et actualisés par des analystes ESG au sein de notre équipe IR. Ces paramètres

tiennent compte de différents aspects, y compris la qualité des données et le fait qu'elles soient récentes ou non, ainsi que leur historique, la couverture des données, les aspects liés à la méthodologie des fournisseurs de données, l'importance de l'objet de l'indicateur et la divergence des valeurs de cet indicateur.

Les émetteurs les moins performants, ou les « cas particuliers négatifs », seront analysés par notre équipe IR et, le cas échéant, transmis au CIR, qui déterminera les mesures appropriées. Une analyse interne peut également déclencher des cas, à partir de données/d'informations issues d'autres sources. L'éventail des mesures possibles se compose des actions suivantes :

- **Engagement** : L'émetteur est identifié comme candidat à un dossier d'engagement. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela, comme la performance d'ensemble de l'émetteur au regard des PIN ou de certains indicateurs ou bien la faible couverture des données relatives à l'émetteur par rapport à l'indice de référence. L'équipe IR s'engage auprès de l'émetteur et suit ses performances à l'issue de l'engagement en fonction de KPI liés aux PIN considérés
- **Exclusion** : L'émetteur est considéré comme non éligible pour les investissements des portefeuilles que nous gérons. Il est ensuite ajouté à notre [liste d'exclusion](#)
- **Aucune action** : Le niveau des indicateurs des PIN de l'émetteur est jugé acceptable ou n'est pas considéré comme le reflet de la performance actuelle réelle de la société. Aucune autre mesure n'est alors prise à ce stade. L'émetteur continuera de faire l'objet d'une évaluation continue

Pour le choix de la mesure appropriée, le CIR tient compte, entre autres, de la sévérité et de la portée de chaque impact négatif ainsi que de la probabilité de réalisation et de la gravité des impacts négatifs, y compris leurs caractéristiques potentiellement irréremédiables.

Mesures prises ou prévues au regard des PIN

Nous nous appuyons sur un long historique d'intégration des critères ESG, d'exclusions fondées sur des normes et d'engagement sur le thème de l'ESG. Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter notre [Rapport annuel sur l'investissement responsable](#) et notre [liste d'exclusion](#). En outre, NAM réalise ses activités de vote au travers de ses sociétés (Fund Companies). Elles sont accessibles sur le [portail des votes](#).

Résumé de la politique d'engagement

Pour le compte de nos clients, nous réalisons différentes activités d'engagement auprès des émetteurs afin de les pousser à améliorer leurs pratiques ESG, y compris en défendant une approche à long terme pour la prise de décision. Nos outils d'actionnariat actif comprennent le vote et la participation aux assemblées générales annuelles (AGA), la participation à la conception des normes ESG du secteur, l'engagement direct auprès des sociétés et le dépôt de résolutions d'actionnaires.

Notre engagement auprès des émetteurs peut être classé selon trois catégories principales : thématique, normes et investissement. Ces types d'engagement peuvent se superposer et s'appliquer simultanément à un même émetteur.

Nous pouvons entreprendre des **engagements thématiques** de façon isolée ou en collaboration avec d'autres gestionnaires et détenteurs d'actifs. Les engagements collaboratifs ont lieu dans le cadre d'initiatives sectorielles comme Climate Action 100+, le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, le CDP, l'Investor Alliance for Human Rights ou encore par le biais d'initiatives ponctuelles. Dans certains cas, nous lancerons et dirigerons des alliances d'investisseurs ponctuelles de ce type. Nos engagements thématiques portent généralement sur des questions liées à l'un des quatre domaines principaux de notre stratégie ESG :

- Climat
- Droits de l'Homme
- Gouvernance d'entreprise de qualité
- Biodiversité/eau

Les **engagements liés aux normes** sont déclenchés par des infractions observées à des normes, des signaux d'alerte vis-à-vis des PIN ou toute autre information négative sérieuse, comme exposé ci-dessus.

Les engagements liés aux investissements sont lancés et réalisés au niveau des stratégies d'investissement individuelles.

Parallèlement à nos activités d'engagement direct, nous votons lors d'autant d'AGA que possible. La priorité est donnée aux votes liés aux quatre domaines principaux de notre stratégie ESG indiqués ci-dessus, dans le but généralement de pousser les émetteurs à 1) agir dans l'intérêt à long terme des actionnaires, des autres parties prenantes et de la société dans son ensemble ; 2) préserver les droits de tous les actionnaires ; 3) veiller à maintenir une structure efficace et indépendante pour leur conseil ; 4) faire coïncider les structures incitatives destinées aux employés avec les intérêts à long terme des actionnaires, des autres parties prenantes et de la société dans son ensemble ; 5) communiquer des informations au public de façon rapide, précise et appropriée ; et 6) appliquer des normes sociales, environnementales et éthiques élevées et faire preuve de responsabilité.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter la [Politique d'engagement](#) de NIM, la [Politique d'engagement](#) de NIFSA, les [Principes de gouvernance d'entreprise](#) de NIFSA, les [Principes de gouvernance d'entreprise](#) de Nordea Fund Ltd., le [rapport d'information SRD II](#) de NIM et le [rapport annuel SRD II](#) de NIFSA.

Références à des normes internationales

Notre application des PIN s'appuie sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et sur les conventions et normes internationales pertinentes, entre autres :

- le Pacte Mondial des Nations Unies
- les Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- la Déclaration universelle des droits de l'Homme
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant

- les conventions de l'OIT sur les normes du travail
- la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- la Convention des Nations Unies contre la corruption
- la Convention sur les armes à sous-munitions
- l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies

Au sujet du respect de l'Accord de Paris, notre application des PIN intègre l'exigence, pour les sociétés détenues qui sont actives dans les secteurs les plus critiques pour les questions climatiques, de démontrer une stratégie de transition crédible qui soit compatible avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Celle-ci doit comprendre des évaluations des trajectoires de décarbonation ainsi que de leurs contributions positives à l'atténuation des changements climatiques. Avec l'augmentation progressive du nombre de secteurs pour lesquels les méthodologies d'évaluation arrivent à maturité, le nombre de sociétés soumises à cette exigence augmentera.

Informations complémentaires

De plus amples informations sur le cadre d'investissement responsable de NAM et de Nordea Funds Ltd. sont disponibles sur les sites nordeaassetmanagement.com et nordeafunds.com, respectivement.